

1. Concernant le portefeuille des finances

Au titre du plan stratégique de réforme de notre système de gestion des finances publiques (RGFP) engagé pour la période 2018-2027, l'année 2022 a été consacrée d'une part à la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions n° 2 (PA 2) de la réforme (2021-2024) et d'autre part à la réalisation de l'évaluation du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française, financée par l'Union européenne et réalisée selon la méthodologie internationale PEFA (public expenditure & financial accountability ou « dépenses publiques et responsabilité financière »).

Au regard du point de situation exhaustif de l'état d'avancement du PA 2 établi à fin septembre 2022 et des conclusions de l'évaluation PEFA 2021 de la Polynésie française, le comité technique (COTECH) de la RGFP, réuni le 1^{er} décembre 2022, a proposé qu'une révision à mi-parcours du PA2 soit réalisée au cours du 1^{er} semestre 2023.

2. Concernant le portefeuille de l'économie

a. Régulation

L'année 2022 a été fortement marquée par l'impact de l'inflation mondiale qui a touché à la fois les ressources énergétiques (carburant), certaines matières premières (blés, matériaux de construction), le fret international. L'envolée des cours internationaux de certains produits (gazole et blé) ainsi que les tensions sur le fret international ont provoqué une forte inflation en 2022.

Les orientations stratégiques pour 2022 (renforcement des contrôles, soutien au prix de la farine, et amélioration de l'information du consommateur sur les prix) se sont révélées particulièrement adaptées en permettant le maintien du prix de la baguette à 60 F et en circonscrivant l'envolée des prix par le contrôle des marges réglementées.

La volonté de moderniser la réglementation encadrant le commerce des boissons est à l'origine d'un vaste chantier réglementaire mené dans le souci de concilier l'objectif de santé publique et les préoccupations de développement économique.

L'année 2022 a été marquée par l'entrée en vigueur du code des débits de boissons, le 1^{er} mars 2022. La modernisation de la réglementation en matière de débit de boissons a clarifié les obligations des débits ce qui a permis de renforcer les contrôles. Elle a conduit à un important travail de transformation des licences existantes, ce qui a permis à plusieurs commerces de se mettre en conformité, leur licence n'étant plus à jour. Cette réglementation a également permis de sécuriser les contrôles en la matière, en lien avec loi du pays n° 2021-42 qui a encadré les pouvoirs d'enquêtes administratives de la DGAE. Ainsi, en décembre 2022 a-t-il pu avoir lieu le premier contrôle coordonné de la DGAE, de la direction territoriale de la police nationale, de direction du travail, de la Caisse de prévoyance sociale.

La modernisation et la sécurisation juridique de l'encadrement réglementaire des prix de certains produits et la protection du pouvoir d'achat des consommateurs polynésiens ont été deux orientations stratégiques utilement fixées dans un contexte mondial inflationniste en 2022.

L'information des consommateurs était considérée comme l'orientation stratégique prioritaire en 2022. A cet effet, l'opération « panier futé » a été pérennisée et complétée par une toute nouvelle application, permettant aux ménages polynésiens d'avoir accès facilement, à l'ensemble des relevés de prix, par magasin, effectués par la DGAE sur les îles de Tahiti et Moorea (8 351 téléchargements au 31/12/2022).

La DGAE a procédé, en 2022, à un important travail de refonte des régimes d'encadrement des prix, ce qui s'est traduit par l'adoption d'une loi du pays en juillet 2022, promulguée fin décembre 2022 après un recours en Conseil d'Etat qui a confirmé, pour l'essentiel, la conformité juridique de cette loi du pays. Elle entrera en vigueur le 1^{er} avril 2023. Cette loi du pays va notamment permettre la mise en place d'un outil de comparaison des prix plus large et étendu que l'actuel « panier futé ».

L'augmentation exceptionnelle du prix des hydrocarbures en 2022, conjuguée à la volonté du Gouvernement de maintenir les prix des hydrocarbures à un niveau acceptable pour la population et les professionnels a conduit à une dépense exceptionnelle de plus de 7 milliards de F CFP en 2022. Cette dépense a permis de maintenir les prix de l'essence, du gazole et du gaz à des prix inférieurs au prix de marché quasiment toute l'année 2022. Le FRPH a, au cours de l'année 2022, démontré sa capacité à soutenir des pans entiers de l'économie polynésienne par un processus administrativement simple et rapide à mettre en œuvre.

Le FPPH opère en complément du FRPH afin d'harmoniser les prix des hydrocarbures sur l'étendue de la Polynésie française en subventionnant le fret maritime et l'amortissement des fûts. En 2022, à la demande des compagnies pétrolières et parce que l'activité d'enfûtage était déficitaire, l'amortissement des fûts a été revalorisé. Par ailleurs, une augmentation du fret a été actée au 1^{er} novembre 2022.

b. Développement des entreprises

L'intervention directe par l'octroi d'aides économiques a permis de soutenir, l'équipement productif des TPE. Sur les 333 entreprises aidées en 2022, 182 sont des entreprises individuelles (54,6 %) et 103 étaient des structures nouvellement créées.

Par ailleurs, dans le cadre du plan d'actions en matière de digitalisation de la DGAE, il était prévu de déployer en 2022 une solution informatique de gestion des aides, permettant aux usagers de faire des demandes d'aide en ligne et d'avoir un suivi de leur demande. Ce projet a été initié dès le début de l'année et est en cours de développement. Sa mise en application dépendra des derniers ajustements demandés par la DGAE.

c. Traitement du surendettement

Le nombre de dossiers déposés auprès du secrétariat de la commission de surendettement a diminué de 16 % entre 2021 et 2022 (de 242 à 202 dossiers).

3. Concernant le portefeuille de l'énergie

Dans le domaine de l'énergie, trois orientations stratégiques conduisent l'action du Pays.

a. Objectif n° 1 : Changer de modèle énergétique

Ces actions s'inscrivent dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU :

- 7.2 : d'ici à 2030 accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique ;
- 7.b : d'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent.

Changer de modèle énergétique vise à substituer progressivement l'utilisation d'énergies fossiles par des énergies renouvelables dans toutes nos activités (production électrique, transport, urbanisme).

Dans cette optique, la Polynésie française assure la maîtrise d'ouvrage du plus grand système de climatisation par eau froide océanique (SWAC) au monde. Après le démarrage des travaux en octobre 2019, sa mise en service a finalement eu lieu en juillet 2022. A terme, l'ouvrage devrait permettre une réduction de la consommation d'électricité d'environ 2 % à l'échelle de toute l'île de Tahiti.

Dans le cadre du programme Hydromax mené par Marama Nui, un projet d'aménagement dans la moyenne vallée de Papenoo est en cours. Il a pour but d'augmenter la production hydroélectrique d'environ 4,5 GWh chaque année. Cet ouvrage représente un investissement d'environ 1,6 milliard F CFP. L'instruction administrative du dossier pour l'autorisation de modification de la concession de forces hydrauliques s'est poursuivie en 2022 et devrait s'achever en 2023.

La mise en service du générateur virtuel « Putu Uira » fin 2022 d'une puissance de 15 MW et d'une capacité de 9,9 MWh, permet d'assurer la stabilité en fréquence et tension du réseau. Il permettra également de diminuer le nombre de groupes en fonctionnement à la centrale Emile MARTIN et ainsi économiser 4 000 heures de fonctionnement, soit la durée moyenne d'utilisation d'un groupe électrogène sur une année.

La part d'ENR dans le mix de Tahiti a connu une augmentation de dix points par rapport à 2021, passant de 35 % à 45 %, quasi exclusivement du fait d'une très bonne production hydroélectrique liée aux conditions météorologiques très favorables en 2022.

Les travaux initiés en 2021, visant à développer des projets de production photovoltaïque avec stockage, ont été poursuivis en 2022. Ainsi, les lauréats de l'appel à projets relatif à la réalisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques avec stockage sur l'île de Tahiti (tranche 1) lancé en 2021 ont été désignés et leurs projets autorisés (voir textes cités au 14.5.3). Ces projets totalisent une puissance de 30 MWc soit autant que l'ensemble des générateurs installés ces 10 dernières années sur Tahiti. Ce programme ambitieux permettra un gain d'environ 7 points sur le taux de production renouvelable de l'île de Tahiti, soit la plus forte action depuis le développement des derniers ouvrages hydroélectriques il y a près de deux décennies.

Compte-tenu de la durée de mise en œuvre de ces projets structurants (optimisation hydroélectrique, réalisation de fermes solaires, aménagement des équipements de production thermique) aucun impact substantiel n'est attendu sur les indicateurs avant l'année 2024.

b. Objectif n° 2 : Changer nos comportements

Ces actions s'inscrivent également dans le cadre des ODD suivants :

- 7.1 : d'ici à 2030 multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- 7.a : d'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre.

Changer nos comportements pour une réduction de notre consommation énergétique vise à adopter des comportements plus responsables et généraliser l'utilisation d'équipements moins énergivores.

A cet égard, la convention de partenariat avec l'ADEME 2021-2023 signée le 17 février 2022 permet de pérenniser les actions menées conjointement. Il s'agit notamment de mener des campagnes et actions de sensibilisation/formation auprès des jeunes et du grand public mais également dans le milieu professionnel via des formations, ainsi que de promouvoir les audits énergétiques et conseils d'orientation énergétiques auprès des communes.

Des actions plus structurantes telle que la mise en place de la réglementation énergétique des bâtiments en Polynésie française (REBPf) sont également portées par le service. L'année 2022 a ainsi consisté à finaliser la rédaction et assuré le suivi de l'adoption des différents textes constituant le livre II du code de l'aménagement ainsi qu'à rédiger la réglementation sur l'agrément des organismes en charge de vérifier cette réglementation. D'autre part, elle a permis d'initier les actions relatives à la communication : mise à jour du site web du service, rédaction de supports d'information, lancement des marchés pour le graphisme et les rédactions techniques, mise en place d'une newsletter, etc.

Sur le plan des indicateurs, après la baisse des consommations des abonnés industriels de 2020, la hausse qui était envisagée pour 2021 s'est finalement fait ressentir en 2022, sans pour autant retrouver ses valeurs d'avant covid. En supposant que la reprise d'activité post covid est désormais établie, la tendance légèrement baissière instaurée par les démarches entreprises dans le domaine des économies des énergies semble confirmée.

Les actions menées auprès du grand public pour inciter à la maîtrise de la demande en énergie, via notamment l'Espace info énergie et les interventions en milieu scolaire, ont permis d'amorcer une tendance légèrement baissière de la consommation d'énergie.

Hors développement de grands centres de consommation ou de nouveaux modes de consommation, il est attendu que les gains d'efficacité des usagers domestiques comme professionnels compenseront peu ou prou l'arrivée de nouveaux abonnés.

Afin de répondre aux objectifs définis supra, le volume financier de réalisation pour l'année 2022 lié à la convention ADEME a été de 34,9 millions de francs CFP. La programmation est déclinée en une douzaine d'actions distinctes, parmi lesquelles :

- Prestations relatives à la compréhension et la promotion de la réglementation énergétique des bâtiments de Polynésie française ;
- Subvention à l'Espace info énergie ;
- Démarrage du plan climat de la Polynésie française (PCPF) 2022/2030 ;
- Poursuite des travaux de l'Observatoire polynésien de l'énergie ;
- Subventions à l'Université de Polynésie française pour le projet Tahiti wave energy challenge - Teahupoo 2024 (prototype houlomoteur) et pour 2 thèses liées à la transition énergétique.

La convention AFD/Pays pour la période 2021-2024, permet notamment le financement du marché public relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le PCPF, signé en mai 2022 pour un montant total de 19,6 millions de F CFP sur une durée de 4 ans. Pour l'exercice 2022, 8 millions F CFP ont été utilisés.

c. Objectif n° 3 : Changer de modèle économique

Il répond à l'ODD 7.1 qui prévoit de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes à un coût abordable. Ceci doit permettre de distinguer l'ensemble des coûts inhérents à chaque filière énergétique (approvisionnement et distribution d'hydrocarbures, production, transport,

distribution et commercialisation de l'électricité) afin de définir les mécanismes publics les plus favorables à la transition énergétique.

Avec l'entrée en vigueur du FSE au 1^{er} janvier 2022, une contribution de solidarité sur l'électricité (CSE) de 6,30 F CFP est collectée sur chaque kWh facturé et est reversée dans un compte d'affectation spéciale dénommé « Fonds de Solidarité dans le domaine de l'électricité (FSE) ».

L'externalisation du dispositif de péréquation, qui permet une meilleure harmonisation des grilles tarifaires mais surtout de pallier les déficits d'exploitation des réseaux électriques, est effective depuis le 1^{er} janvier 2022. Ce dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité, géré directement par le Pays, permet d'étendre le périmètre d'application à l'ensemble des îles ou atolls électrifiés, et non uniquement aux îles sous concession EDT. Ainsi, plus d'une trentaine de nouveaux atolls/îles bénéficie de cette solidarité. Par ailleurs, les renouvellements de concession ont pu et pourront se faire sur la base d'une mise en concurrence tout en conservant le bénéfice de la solidarité territoriale.

Pour les 3 premiers trimestres de l'année 2022, 2 835 millions F CFP ont été versés par les gestionnaires des 22 grands réseaux à la Polynésie française et en retour, celle-ci leur a versé 2 354 millions F CFP de compensations. Le FSE était donc à l'équilibre sur la période.

Par ailleurs, l'objectif de changement de modèle économique de l'énergie s'accompagne d'un meilleur contrôle des concessions du secteur (audits) et d'une plus grande transparence dans la connaissance et la diffusion des données (diffusion via le site internet du SDE).

Le Pays, en tant qu'autorité délégante, est dans l'attente du plan de renouvellement détaillé des moyens de production de l'île de Tahiti. Cette stratégie globale a pour objectif de permettre une vision d'ensemble du secteur pour la décennie à venir, afin de réaliser les meilleurs choix économiques et favoriser la transition énergétique.

L'exploitation en direct par le service de l'énergie (SDE) du service public de l'électricité sur l'atoll de Makemo, bien qu'importante consommatrice de ressources financières et humaines depuis sa reprise le 29 janvier 2019, s'est principalement portée sur la formation/habilitation des agents, les mesures de sécurité (agents, usagers, biens de distribution et de production), la fiabilisation de la fourniture électrique, la rénovation du réseau, l'acquisition de moyens de production, la mise en place d'une régie et donc la reprise de la facturation. Les engagements comptables se sont élevés 60,6 millions F CFP en 2022, hors frais de personnel (dont 9,2 millions F CFP en investissement). Une externalisation de la gestion est envisagée sous la forme d'une délégation de service public pour laquelle un avis d'appel public à la concurrence a été publié au JOPF le 18 novembre 2022.

4. Concernant le portefeuille des Postes et télécommunications

L'année 2022 a été marquée par le démarrage le 3 août 2022 de **MARARA PAIEMENT (MP)**, établissement de paiement, filiale de l'OPT rassemblant l'ensemble des activités relatives aux services financiers de l'OPT exploités par Fare Rata (CCP, monétique, paiements tiers), après obtention de son agrément auprès de l'autorité des banques (ACPR). 39 salariés de FR ont été transférés vers ce nouvel établissement.

L'année 2022 a été pour Fare Rata une année de transition, avec le début du déploiement d'un plan ambitieux de transformation cadencé sur 2 ans (2022-2023) :

- Transition vers les activités numériques destinées aux entreprises, administrations et grand public, avec notamment la lettre recommandée électronique (LRE), l'alerte email/sms des avis en BP, la commercialisation des solutions adaptées Digi/DocaPoste ;
- Mise en œuvre des solutions informatiques et numériques permettant la transition vers la « E-logistic » et le « E-commerce » mais aussi une gestion granulaire des activités commerciales via le déploiement du logiciel de gestion commerciale dont le développement a démarré en mai 2022, pour un déploiement total sur l'ensemble du réseau en fin de semestre 2023.

En matière de télécommunications, les projets stratégiques du plan de relance 2021-2023 relatifs aux déploiements des infrastructures du numérique se sont poursuivis et pour certains conclus en 2022 :

- Projet de câble sous-marin Natitua Sud :
- grâce à l'effort de déploiement du Projet fibre (« Fiber To The Home »), 60 000 foyers sont désormais raccordables à la fibre et plus de 14 400 foyers y sont connectés, tous opérateurs confondus ; soit environ 20% des foyers polynésiens répartis sur les îles câblées. Là où la fibre n'est pas disponible la technologie très haut débit VDSL est possible pour 14 700 foyers et la technologie 4G fixe sur l'archipel de la société.

- déploiement dans les zones enclavées de faisceaux hertziens dans les vallées des Marquises des vallées de l'archipel des Marquises a bien démarré avec la mise en service de 10 sites.
- les capacités satellites offertes pour internet ont été portées de 480 Mbps à 1090 Mbps en débit descendant pour les îles des Australes, des Gambier et les îles des Tuamotu non connectées par câble sous-marin ;
- de nouvelles stations radio 4G sont déployées dans les îles des archipels éloignés connectées par le câble sous-marin Natitua. En 2022, les 20 îles câblées directement ou indirectement sont maintenant couvertes pour un total de 35 stations 4G ou 4G+ en exploitation. En outre, en attendant la mise en service du câble sous-marin Natitua Sud aux Australes, une station radio 4G a été ouverte en utilisant une connexion satellitaire à Rurutu ;
- en prévision de l'organisation des épreuves de surf Paris2024, les études pour la sécurisation des réseaux existants par la pose d'un câble sub-lagonaire entre la marina de Teahupo'o et le village de Tautira ont été menées et se sont révélées satisfaisantes.